

Convergence

Mars 2020

Trimestriel de la CCEF - N°28

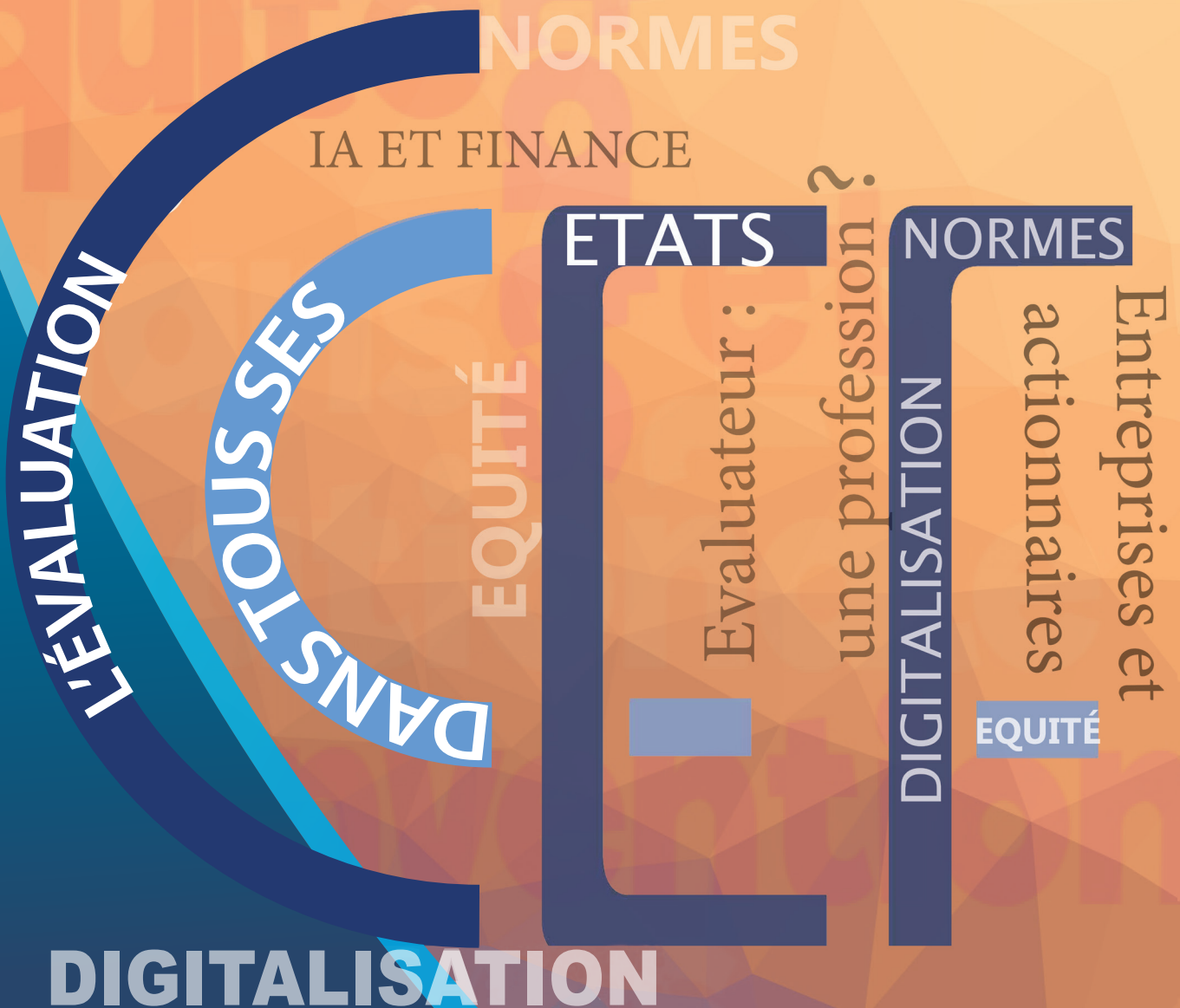
TARIFS

Adhérent : 24 €

Non-adhérent : 43,20 €

DOSSIER CONVENTION NATIONALE

Novembre 2019



**Normes, digitalisation, équité :
l'évaluation dans tous ses états**



Compagnie des Conseils
et Experts Financiers

Convention nationale

Normes, digitalisation, équité : l'évaluation dans tous ses états

JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

Sommaire

Ouverture	3
André-Paul Bahuon , Président de la CCEF & André Renaudin , Directeur Général AG2R La Mondiale	
Partie I - L'Intelligence Artificielle et la finance : mirage ou révolution ?	7
Christophe Victor , Consultant associé et fondateur d'Alia Futura Lionel Pellicer , Vice-Président de la SFAF Vincent Rennela , fondateur et président de Vince Capital - représentant ALTIA Isabelle Serot , Responsable Intelligence Artificielle - LCL - Gilles de Soto , Head of Valuation Department Ardian	
Partie II - Les entreprises françaises seraient-elles trop « généreuses » à l'égard de leurs actionnaires ?	19
André-Paul Bahuon , Président de la CCEF, Expert-comptable et commissaire aux comptes Michel Ternisien , Membre du collège des experts en évaluation d'entreprises certifiés CCEF, économiste, conseil et auteur	
Annexes	31
Partie III - Évaluateur : une profession ?	
L'adoption des normes internationales d'évaluation conduit-elle à fonder une profession d'évaluateur ? Qui sont les membres de cette profession ?	35
Gilles de Courcel , Président de la FFEE, Président d'honneur de la CCEF Jean-François Pansard , Président de la commission évaluation et transmission de la CCEF Olivier Peronnet , Membre du Conseil des standards de l'IVSC, Président de la CNECJ	
Conclusion	44
Remise des certificats aux certifiés de la formation « Spécialisation en évaluation d'entreprise » et remerciements	46
Chroniques de lecture	48

Ouverture



André-Paul Bahuon,
Président de la CCEF

André Renaudin,
Directeur Général AG2R La Mondiale
avec les professionnels du Conseil

André-Paul Bahuon : Chers amis, je propose de débiter nos travaux, même si tout le monde n'est pas encore arrivé. Nous devrions être une petite centaine cet après-midi. Je remercie immédiatement André Renaudin, directeur général du groupe AG2R La Mondiale, qui me fait l'amitié et le plaisir d'être parmi nous cet après-midi. C'est un fidèle partenaire de la CCEF. Jean-Philippe Bohringer et Janin Audas, présidents d'honneur, ne me démentiront pas à ce sujet. André nous autorise à occuper une partie des locaux du groupe cet après-midi en mettant gracieusement à notre disposition ce merveilleux amphithéâtre nous permettant de tenir notre convention comme il se doit dans de formidables conditions. Rien que pour cela, je voudrais que vous l'applaudissiez bien fort.

Applaudissements.

Mon cher André, deux de tes collaborateurs nous suivent régulièrement avec dynamisme. Ce sont Olivier Chouraqui et Stéphane Dufresne. Ils assurent une liaison formidable entre le groupe AG2R La Mondiale et nous, ce qui nous permet de nous assurer de la qualité de ce partenariat. Nous avons d'ailleurs inauguré depuis cette année des événements où les collaborateurs d'AG2R La Mondiale interviennent à nos côtés sur des thèmes extrêmement chers à la CCEF, à l'image d'un autre partenaire, LCL INTERFIMO. Cet apport extérieur est tout à fait enrichissant. Je ne voudrais pas débiter cette convention sans te laisser le soin de le faire, et je t'invite à me rejoindre.

Applaudissements.

André Renaudin : Merci, André-Paul, pour tes propos d'accueil très chaleureux. Merci à tous de votre accueil. Je salue le président de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers, cher André-Paul Bahuon, je salue les présidents délégués, vice-présidents et

membres du Conseil et vous, Mesdames Messieurs, chers partenaires, collègues et amis. Bienvenue à tous dans cet auditorium, vous êtes ici chez vous. Mon cher André-Paul, c'est un plaisir partagé d'être avec vous cet après-midi et je suis très honoré de ce temps fort de la vie de votre association. Je vous remercie pour votre association et à nouveau de votre accueil. En préambule, il est toujours bien de trouver une belle citation. La mienne vient d'Albert Einstein et convient aux personnes des métiers du chiffre et de la comptabilité, sensibles à ce qui compte : « *Ce qui compte ne peut pas toujours être compté, et ce qui peut être compté ne compte pas forcément.* »

Je trouve cela assez astucieux. Je pense que cette citation illustre parfaitement l'ampleur du défi que représente l'évaluation, c'est le thème de votre convention. Entre nouvelles normes réglementaires, digitalisation, équité, la conjugaison de ces facteurs nous pousse, tous les professionnels, à nous adapter. Il faut toujours être présent pour nos clients et, pour ce qui nous concerne, nos assurés. La digitalisation, il en est justement question dans l'ouvrage « Le financier, le juriste et le geek- les défis des métiers du conseil, du chiffre et du droit » que tu avais coordonné, André-Paul. Tu y explorais l'avenir digital collaboratif de nos métiers. À juste titre, tu y démontrais que la révolution digitale ménage à ces métiers une réelle opportunité d'offrir à nos clients un accompagnement global et sécurisé en leur apportant un bouquet de services à haute valeur ajoutée. Je crois beaucoup à cette dernière notion, sans elle il n'y a pas d'intérêt à ce que nous faisons. La question qui s'ensuit est son partage, mais c'est un autre sujet. Cette valeur ajoutée est la caractéristique de l'interprofessionnalité représentative de votre état d'esprit, de votre volonté d'exercice professionnel. Elle se manifeste notamment au travers de la formation d'évaluateur d'entreprise que vous dispensez où se

pressent des experts-comptables et commissaires aux comptes, mais également des avocats ou des notaires et, par reconnaissance de votre technique, votre rigueur, votre déontologie, vous êtes de précieux atouts pour les entreprises. Parce que nos professions sont intimement liées, permettez-moi de décrypter l'actualité de notre secteur, sujet, lui aussi, à de nombreuses réformes et évolutions législatives ou réglementaires :

- Tout juste promulguée, la loi PACTE a de grosses conséquences sur l'assurance-vie. C'est un monument législatif. Elle comporte 221 articles et 14 ministres en sont cosignataires. Cela donne une idée de l'ampleur de ce texte et de sa diversité. Cette loi PACTE et ses conséquences sur l'assurance-vie modifient en profondeur le modèle de l'épargne-retraite, de façon indissociable au projet de réforme des retraites lui-même. Elle a cette particularité : le deuxième étage se bâtit alors que l'on réfléchit encore à la façon dont les fondations et le premier étage seront reconstruits ;
- Le 100 % santé et la résiliation infra-annuelle des contrats de santé ;
- Un projet de loi à venir sur le grand âge et la perte d'autonomie des personnes âgées. Ce sont vraiment des défis pour notre secteur.

En parallèle, nous sommes face à un environnement que nous étions loin d'imaginer avec un taux à 10 ans tombé – je ne sais pas si cela sera un record absolu, mais il l'est encore aujourd'hui – à -0,454 % au cours de la séance du 28 août dernier. Après cette phase de taux – je parlais de taux bas alors qu'un interlocuteur de l'ACPR parlait de taux négatifs, ce n'est pas incompatible –, Bernard Delas, vice-président de l'ACPR et président du collège assurantiel de l'ACPR, a invité les assureurs à renoncer aux fonds euros en matière d'assurance-vie au profit de supports plus risqués. Avec les taux d'intérêt négatifs – ils sont maintenant légèrement positifs, mais nous pensons qu'ils vont rester durablement bas – il apparaît de plus en plus évident que le fonds euros, tel qu'il était commercialisé par le passé avec une garantie en capital à 100 % et bien rémunéré, n'est plus adapté aux conditions actuelles et doit être limité en accès et certainement à date. Certains de mes collègues ont déjà indiqué vouloir aller dans ce sens, c'est une option qui se justifie d'autant plus que François Villeroy de Galhau, gouverneur de la banque de France et président de l'ACPR, a confirmé que les rémunérations servies en assurance-vie vont baisser pour tenir compte de la diminution des rendements et permettre aux assureurs de tenir leurs engagements. Quand il dit baisser, c'est évidemment au moins autant que la baisse du taux de rendement de l'actif en général, mais certainement un peu au-delà. Néanmoins, les taux servis à nos assurés resteront positifs et devraient le rester durablement. Ainsi, nous jouons vraiment tous ensemble nos rôles respectifs de conseils envers nos assurés, et ceci depuis longtemps déjà. Du fait de la persistance de ces taux bas, nous les orientons de plus en plus vers des unités de compte qui ont un meilleur potentiel de rendement, mais bien évidemment associées à un risque un peu plus fort. Pour autant, et

c'est la position de votre serviteur, directeur général de AG2R La Mondiale et de la Mondiale, je suis convaincu que le fonds euros répond à une vraie demande des épargnants. Il a pour moi vocation à perdurer. Je ne m'inscris pas du tout dans le discours sur la fin du fonds euros. Je suis convaincu que nos concitoyens ont le souci d'avoir des placements en euros avec le premier d'entre eux, le livret A qui représente tout de même 300 milliards d'en-cours. Les comptes à vue sont également en euros. En tant que mutuelle, notre assemblée générale, notre collectivité des sociétaires est représentative de la population en général. Nous ne pouvons pas ne pas leur rendre les services qu'ils attendent et continuer d'avoir des fonds en euros. Mais, dans les conditions que j'évoquais, il faut le faire évoluer, certainement à la fois dans son usage, dans le service qu'il peut rendre, et évidemment dans son prix pour qu'il soit bien adapté et de façon durable. Sans doute faut-il envisager de renoncer à la garantie totale en capital pour poser une garantie inférieure à 100 %. Devant l'assemblée générale et les administrateurs, j'évoque le prix du coffre-fort. Quand vous avez des fonds en euros, vous pouvez les mettre sous le matelas, dès lors le mieux est de payer une garantie vol. Vous pouvez également le mettre dans un coffre à la banque, et le prix de la rémunération sera celui de la location du coffre, tout simplement. Certains coffres sont valorisés très cher. Je suis soulagé d'un point, je crois beaucoup à la permanence des choses, j'ai été heureux de voir que le coffre-fort le plus cher, c'est-à-dire le pays dont le taux équivalent ou AT est le plus bas en euros, est la Suisse. Déjà, quand j'étais petit, les gens aimaient apporter leur argent dans des coffres en Suisse, rien n'a changé en 50 ans. Autant d'éléments qui conduisent les acteurs de l'assurance à repenser leur modèle, à se transformer, à se rapprocher. C'est notre vision, et cela fait vraiment partie intégrante de l'ADN d'AG2R La Mondiale, nous adapter en permanence dans un contexte contraint et démontrer notre capacité à transformer des réformes à fort impact en opportunité de développement, et ceci dans l'intérêt de nos assurés et de nos futurs assurés. La spécificité de nos professions répond, comme hier, à un défi permanent, celui de s'adapter à la société. André-Paul, tu l'as rappelé dans une interview récente, à l'occasion de la présentation de l'ouvrage « La transformation des entreprises - Les métiers du conseil, du droit et du chiffre à l'ère phygitale », coordonné avec Jean-Jacques Pluchart, membre du cercle Turgot, je cite : « *Il faut être réactif, épouser la technologie dans un monde qui bouge sans cesse.* » Je ne pourrais le dire mieux de façon aussi concise. AG2R La Mondiale est fière d'avoir noué un partenariat avec votre profession. C'est une relation privilégiée depuis 2001 - j'espère que nous fêterons comme il se doit les 20 ans en 2021- au cours de laquelle nous avons développé l'étroite relation qui nous permet de répondre au plus près à vos besoins. Nous sommes vraiment fiers de vous accompagner. Dans un contexte réglementaire en perpétuel mouvement, une forte mutation technologique, croyez que nous serons à vos côtés. Vous pouvez compter sur nous. Je n'en dirai pas plus, je vous remercie de votre attention, je vous souhaite une très bonne convention.

Applaudissements.

André-Paul Bahuon : Merci, cher André, je sais que ton temps est précieux et je mesure l'honneur que tu nous fais en étant avec nous cet après-midi. J'y vois un signe d'amitié personnelle et je t'en remercie chaleureusement. Avant d'entamer notre convention par une table ronde, je voudrais dire quelques mots au sujet de notre organisation. L'Assemblée générale s'est tenue ce matin suivi d'un Conseil d'administration qui a, j'espère que vous n'en serez pas trop déçus, réélu votre serviteur comme président de la CCEF pour deux ans (*Applaudissements*), merci, mais surtout a pu nommer, en qualité de vice-présidente Maud Bodin-Veraldi, que vous pouvez applaudir très fort (*Applaudissements*), Delphine Poidatz, avocate, (*Applaudissements*), Éric Guiard, notaire, (*Applaudissements*) et d'autres collègues trésorier, assesseur, et responsables du bureau, mais je voulais signaler au moins les trois vice-présidents. Je vous indique – je crois que nous serons quelque peu dans les exceptions des organisations professionnelles – que le bureau ainsi constitué de la CCEF a une particularité : il verra siéger cinq femmes et cinq hommes, c'est-à-dire une parité complète. (*Applaudissements*) Je ne suis pas malheureux de la chose. Nous y avons travaillé depuis un petit moment, et je vous assure que c'est un vrai bonheur que de voir des hommes et des femmes travailler ensemble pour l'intérêt général.

Je suis également ravi d'accueillir certaines personnalités : nos présidents d'honneur cités précédemment, Bruno Beauvois, Secrétaire général de la SFAF, Florian Bercault, Président d'ESTIMEO, jeune pousse qui travaille dans le cadre de l'évaluation, Patrick Cadet, mandataire judiciaire, Thomas Charat, Président de la Commission droit et entreprise du Conseil National des Barreaux, Raymond Leban, Président de CGPC, Olivier Mercier et Arnaud Loubier respectivement Directeur général et Président du directoire d'Interfimo, Lionel Pellicer, Vice-président de la SFAF et, en fin d'après-midi, Frédéric Visnovsky, médiateur du crédit nous fera l'amabilité de passer quelques instants avec nous, il ne pouvait être présent tout l'après-midi. C'est un signe de la bonne relation que nous avons avec la médiation du crédit. La CCEF est une petite association, mais extrêmement agissante. Je disais tout à l'heure à l'assemblée que nous aurions pu avoir la surprise de voir arriver Bruno Le Maire, Gérald Darmanin et d'autres ministres qui ont la gentillesse de m'envoyer un petit mail personnel ces deux derniers jours en souhaitant une excellence de cette convention. Je n'y vois pas forcément un signe personnel, mais surtout l'entregent actuel de la CCEF et son écho, à l'égard d'organisations gouvernementales ou parlementaires. Le sénateur Delalande a fait de même tout à l'heure en envoyant un petit mot d'amitié. Je crois qu'il est important qu'une organisation comme la nôtre, petite, agile, quelque part lobbyiste, soit reconnue par le monde économique et politique. Je voudrais remercier quelques personnes. Jean-Christophe Busson qui travaille dans la Commission financement de la CCEF - il y fait un très gros travail d'ingénierie guidée sur le financement -, Jean-François Pansard, qui anime avec brio la Commission évaluation et Évelyne du Coudray qui poursuit ses réflexions cette année en matière patrimoniale sur l'investissement

viticole, après avoir travaillé sur l'investissement forestier. Je salue également Maud Bodin-Veraldi ainsi que l'équipe autour d'elle (Michel Ternisien, Olivier Grivillers, Joëlle Lasry, Zoé Constantin, Étienne Langer) qui ont travaillé sur l'observatoire de la CCEF qui devient une référence. Nous voyons certaines évaluations sur la place financière de Paris qui font référence aux taux de la CCEF et aux méthodes que la CCEF veut mettre avant. Avec Jean-Jacques Pluchart, Michel Ternisien est aussi précieux sur le monde universitaire et économiste et je les remercie tous les deux de leur activité au sein de la CCEF.

La CCEF présente trois pôles essentiels en matière de formation. Celui pour devenir évaluateur d'entreprise en est à sa 12^e session cette année. Nous espérons bientôt être certifiés au plan international. Gilles de Courcel y travaille beaucoup. Ce serait une reconnaissance assez formidable qui permettrait à notre cursus d'être internationalement reconnu, ce qui ferait le pied de nez au monde universitaire – que j'adore par ailleurs – qui, nous mettant assez de bâtons dans les roues, n'a jamais voulu coopérer de façon réelle avec nous pour faire un cursus national. Il s'est toujours trouvé un doyen ou un directeur pour penser que notre idée était sûrement bonne, mais surtout à faire et à prendre par les universitaires eux-mêmes, et surtout pas par les professionnels. Évidemment, quand on est professionnel, on n'est pas forcément pédagogue et on ne sait pas écrire des cours, rédiger des exercices... C'est assez troublant et c'est toujours pour moi une incompréhension que de voir ce fossé qui s'est créé entre le monde éducatif, celui de la théorie, et le monde professionnel. Nous en voyons d'ailleurs les conséquences avec le taux de chômage autour de 8 % ou 9 % alors qu'il y a des offres d'emploi non satisfaites pour 4 % à 5 %. Le décalage est incompréhensible de ce point de vue. J'espère que cela évoluera dans le temps.

Nous avons également inauguré une session sur l'évaluation des préjudices. Je remercie Thierry Saint-Bonnet pour son implication. Nous en sommes à la 6^e session et nous travaillons avec la Compagnie Nationale des Experts-Comptables de Justice avec lesquels nous entretenons les meilleurs rapports. L'année dernière, nous avons inauguré une session sur le retournement d'entreprise avec nos amis de l'Association du Retournement d'Entreprise. Nous aurons à poursuivre, même si aujourd'hui la tendance économique est plutôt positive et que le retournement n'est peut-être pas forcément le point essentiel de la gestion de l'économie.

Nous avons toute une raison d'être qui existe autour de la CCEF (patrimoine, financement, évaluation, transmission), un organe qui tente tous les jours de tisser un véritable réseau multiprofessionnel et multicanaux, et qui est un agitateur d'idées dans ces domaines. Merci à tous de votre implication. Nos ouvrages, dont ceux cités par André Renaudin tout à l'heure, mais aussi notre magazine Convergence, sont là pour témoigner de la dynamique de notre association. Laissons maintenant place à notre convention.